

'LE SPECTATEUR'

Journal bi-hebdomadaire.
Publié par la Société de Publications
Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Hull et Ottawa: Un an \$2 00
Six mois 1 00
Montréal et Québec: Un an 2 00
Six mois 1 00

ANNONCES—Mesure Nonpareil
Première insertion 10cts. la ligne
insertions subséquentes 5cts. la ligne
Une fois la semaine 2 00

N. PAGÉ,
Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUEBEC.

VENDREDI 15 JANVIER 1897

Un Contraste entre le Gouverne- ment Flynn et le Gouverne- ment Greenway.

Au cours de la session provinciale qui vient de se clore à Québec, le gouvernement Flynn a été saisi de nouveau d'une réclamation protestante qui ressemble sous un rapport à l'affaire des écoles de Manitoba, et l'esprit de justice avec lequel le gouvernement Flynn a traité cette réclamation, offre un contraste frappant avec la manière arbitraire dont le gouvernement libéral du Manitoba a traité les réclamations de la minorité catholique de cette province.

Voici les faits en quelques mots : Les protestants de St Grégoire de Thaumaturge, de la Côte Visitation, de la Côte St Louis et d'une partie d'Hochelega, sont venus se plaindre au gouvernement de ce que l'on voulait les obliger de payer les taxes scolaires pour les écoles catholiques de cette municipalité, bien qu'ils n'aient pu s'en servir en conséquence de leurs idées religieuses et qu'ils aient eu à payer pour le soutien de leurs écoles protestantes.

La cause de cette difficulté est un arrêté du conseil que le gouvernement Mercier adopta, en 1890, sans en donner avis aux protestants de St Grégoire, et ceux-ci n'apprirent l'existence de cet arrêté que trois ans après son adoption, lorsque la nouvelle municipalité, formée par l'arrêté du gouvernement Mercier, s'est adressée à eux pour leur faire payer des arrérages qu'ils ne se croyaient pas tenus de payer.

En juin dernier, le gouvernement Flynn fut pour la première fois saisi de cette affaire, et adopta un arrêté qui exemptera à l'avenir les protestants de St Grégoire de toute taxe destinée aux écoles catholiques.

Mais ces protestants sont revenus à la charge, durant la dernière session, et veulent être remboursés de ce qu'ils ont été forcés de payer aux écoles catholiques comme arrérages.

Le gouvernement Flynn a promis de donner toute son attention à cette demande, et de la traiter avec la plus rigoureuse équité.

Une délégation a été envoyée auprès du gouvernement pour faire valoir les raisons des protestants de St Grégoire. Elle se composait de MM. Duff, Lydstone, Drummond et Jeffries, et tous ces délégués sont retournés satisfaits de la manière dont ils ont été reçus par le gouvernement.

Les faits qui précèdent méritent d'être cités, et le *Catholic Record* d'Ontario, le signale lui aussi pour établir un contraste entre l'esprit de justice qui règne dans la province de Québec en faveur de la minorité protestante et l'esprit tyrannique qui anime le gouvernement Greenway, de Manitoba, contre la minorité catholique de cette province.

L'organe catholique d'Ontario fait remarquer que le gouvernement Flynn accorde sans coercition, à la minorité protestante de St Grégoire des faveurs auxquelles elle n'a aucun droit légal, tandis que le gouvernement Greenway appuyé par le gouvernement Laurier, refuse à la minorité catholique de Manitoba, la restauration de ses droits constitutionnels.

Réunion du Conseil des Ministres

La réorganisation des départements

Le conseil des ministres a siégé lundi et mardi après midi, et l'on s'est occupé de la réorganisation des départements.

D'après la loi qui vient d'être sanctionnée la charge spéciale de président du conseil exécutif est abolie.

La colonisation, les arpentages, le cadastre et les mines constituent maintenant un département spécial.

L'agriculture forme un département à elle seule.

Il y a aussi un département des terres, forêts et pêcheries. Nous avons lieu de croire que la distribution des portefeuilles sera comme suit :

Hon. E. J. Flynn premier ministre et Commissaire des Travaux Publics.

Hon. Ls. Beaubien, commissaire d'agriculture.

Hon. G. A. Nantel, commissaire des terres, forêts, et pêcheries.

Hon. L. P. Pelletier, procureur général.

Hon. T. Chapais, commissaire de la colonisation et des mines.

Hon. M. F. Hackett, secrétaire provincial.

Hon. A. W. Atwater, trésorier.

L'hon. V. W. Larue, va remplacer l'hon. M. Chapais, comme président du Conseil Législatif.

M. Sergius Dufaux, qui occupait la position de directeur de la colonisation au ministère de l'agriculture, a été nommé sous ministre du nouveau département de la colonisation et des mines.

Les \$60,000 votées à la dernière session, pour l'éducation, ne seront pas sous le contrôle du département du secrétaire, mais sous celui du conseil de l'instruction publique, qui se chargera d'en faire la distribution.

LETTRE DE L'HON. W. LAURIER

A son ami P. A. Choquette M. P.

Ottawa, 10 janvier, 1897.
Mon cher Choquette,

J'ai reçu ta lettre me demandant pour éternité de remplacer Tarte comme ministre pendant son voyage en Chine.

Tâche donc de me laisser tranquille une bonne fois avec ton portefeuille. Tarte n'ira pas en Orient cette année. Actuellement la peste à bubons fait de grands ravages aux Indes. Si plus tard il arrive à un canadien de contracter quelque maladie de ce genre, comme cela s'est déjà vu, la faute en sera attribuée uniquement aux ministres. Notre politique de libre échange serait peu goûtée avec une pareille importation du cabinet fédéral.

Quant à toi, mon cher Choquette, les fausses promesses, les faux billets, le mauvais whiskey, et bien d'autres bonnes blagues n'ont jamais été épargnés dans tes élections. Nous ne voulons pas faire moins pour toi, que pour nos amis de Montmagny. Ainsi pour cette année, c'est décidé, Fitzpatrick y consent, nous allons te nommer gouverneur de l'Île Baratarie. Après ton terme d'office, tu viendras à la gomme avec nous autres.

Ton tout dévoué,
WILFRID LAURIER.

Le règlement scolaire de M. Laurier condamné par Mgr LaRocque

Dimanche, le 3 janvier, il a été lu dans toutes les églises du diocèse de Sherbrooke, nous apprend le *Journal de Waterloo*, une lettre circulaire de Mgr LaRocque, rappelant aux curés et fidèles de ce diocèse la triste situation faite aux catholiques du Manitoba par le prétendu règlement Laurier-Greenway, et leur demandant une souscription d'au moins cinq piastres par paroisses en faveur de Mgr Langevin pour le maintien des écoles catholiques de Manitoba.

M. C. R. Devlin, M. P. du comté de Wright, ne s'est pas encore prononcé sur le règlement scolaire du Manitoba, par le gouvernement Laurier.

Sans doute, comme tous ses compères libéraux, il doit être satisfait du règlement.

M. Daniel McAvoy, avocat, sera nous dit on, candidat des ouvriers pour la division électorale de Québec Est.

M. McAvoy assure qu'il persistera jusqu'au bout.

HISTOIRE D'UNE BALLE RUSSE

Ne t'offusques pas des jurons qui m'échappent lorsqu'il fait mauvais temps, c'est ma balle russe qui parle.

Un vieux grognard excusait ainsi sa rudesse de son langage auprès de son petit fils qui lui faisait observer que la maudite balle russe avait appris à s'exprimer en un anglais bien détestable.

Le vieux soldat avait cependant quelque raison, car le 20 septembre 1854, à la bataille de l'Alma, il avait été atteint d'une balle qui, en dépit des chirurgiens et de leurs instruments, s'était toujours obstinée à ne jamais sortir. Depuis lors, et chaque fois que le temps se mettait à l'orage, le pauvre vétérans ressentait tous les cruels élanements de la blessure reçue à la première bataille sérieuse de la grande guerre de Crimée, à laquelle prirent part les troupes anglaises.

La douleur exaspérait le vieux dur à cuire, et le rendait naturellement acariâtre.

Sans avoir jamais servi de cible aux ennemis de sa gracieuse Magesté, on peut malheureusement éprouver les souffrances causées par une ancienne blessure.

« En juillet, 1889, écrit l'un de nos correspondants, pendant un garden party à Brixton, je glissai si malencontreusement sur le sol que je me foulai le pied droit. Il fallut me reconduire chez moi en voiture, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours de traitement et de repos que la douleur cessa ; mais au mois de mars de cette année (1894) des rhumatismes s'attaquèrent exactement au même pied, et au même endroit où je m'étais blessé, près de cinq ans auparavant. Je sentais comme une brûlure extrêmement douloureuse à la partie malade, et durant une quinzaine de jours il me fut impossible de poser le pied par terre. J'essayai divers onguents, des bandages, etc., mais sans en obtenir le moindre soulagement. Je commençai à désespérer lorsqu'il me vint à l'idée qu'une médication interne pourrait me faire du bien. J'avais entendu faire l'éloge du Sirop curatif de la Mère Seigel ; Je me décidai à en prendre et, dès le premier flacon, je constatai une si grande amélioration qu'il me devint possible de marcher et même de vaquer à mes affaires. Je continuai ce traitement et bientôt les douleurs disparurent complètement, et sans laisser la moindre trace ni le plus léger malaise. Je vous autorise bien volontiers à faire du présent certificat tel usage que vous voudrez. (Signé) W. Stigant, 6, Five Elms Terrace, Clapton Londres, le 3 mai 1894. »

Souvent ce n'est qu'à force de tâtonnements et d'essais infructueux que nous arrivons à découvrir enfin le vrai remède exactement applicable à notre mal ; nous sommes alors récompensés de notre persévérance par le même succès qu'eût notre correspondant.

Le rhumatisme et sa vilaine parente la goutte ne sont pas amenés par le froid, l'humidité, les courants d'air, ni par les brusques variations de la température ; ces deux affreuses maladies proviennent la plupart du temps de troubles dans la digestion.

Dans le cas spécial de M. Stigant le corps élaborait trop de matières nuisibles, et les organes chargés de l'élimination des humeurs ne parvenaient pas à les expulser à temps. L'acide urique, produit tout particulièrement dangereux, restait en excès dans l'organisme, dont il attaqua le point faible en provoquant au pied blessé ces douleurs terribles dont il est bien généralement la cause.

Le Sirop curatif de la Mère Seigel sut trouver l'ennemi et le mettre en fuite. Il stimula et régularisa les fonctions de l'estomac, siège des premiers débuts de l'indigestion, et réussit à faire sentir partout l'efficacité de son action en pénétrant jusque dans les plus petits vaisseaux sanguins du corps de notre correspondant de Clapton. C'est ainsi que le virus rhumatismal put être totalement éliminé par le Sirop curatif de la Mère Seigel, alors que tous les bandages et les onguents appliqués sur le pied étaient bien incapables d'une pareille élimination.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans

'LA CANADIENNE'

Compagnie d'Assurance sur la vie

La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant.

Enfants et adultes assurés.

Ainsi que toute sorte de polices depuis \$1000 en montant.

AGENTS DEMANDÉS

S'adresser au bureau de

C. V. GAUDET
Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q.

Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par la compagnie Electrique de Hull pour la confirmation d'un acte d'accord (agreement) fait entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie Electrique de Hull, en date du 16ème jour de mars 1896, par lequel la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique a prêté son chemin à la compagnie Electrique de Hull cette partie de chemin connu comme Branche d'Aylmer du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour un terme de trente ans, d'après des clauses et conditions mentionnées au dit marché (agreement) et aussi pour obtenir l'autorisation de faire avec la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique toute acte d'acquisition de la dite Branche d'Aylmer et que tout actes à cette fin par la dite compagnie Electrique de Hull soient déclarés être des actes pour l'avantage général du Canada, aussi, pour obtenir le droit de construire, d'étendre, établir, ouvrir et maintenir son chemin sur et au près du pont Union et dans les environs, sous les travaux Publics, les ponts et les rues à proximité d'icelui dans et à travers la cité d'Ottawa aux stations de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Chemin de fer Canada Atlantique et celle de la Compagnie du Chemin de fer Parry Sound aussi et avec pouvoir de passer dans et à travers les rues de la dite cité d'Ottawa pour arriver aux endroits ci-dessus mentionnés, le long et à travers les lignes du Chemin de fer de la Compagnie Electrique d'Ottawa qui se trouvent entre le pont Union et le terminus de la Compagnie du Chemin de fer de la Compagnie Electrique de Hull, et sur les dits ponts, travaux publics et rues, vu sur aucun d'iceux, d'après les termes et conditions à elle prescrites par le Gouverneur en conseil, aussi avec pouvoir d'exproprier les terrains nécessaires à la dite compagnie, et pour toutes autres fins en général.

Daté à Hull, ce 14ème jour de janvier, 1897.

HENRY AYLEN,
Procureur des Réquérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.
No 263.

COUR SUPÉRIEURE

Le douzième jour de janvier, 1897.

Présent :—L'HON. JUGE MALHIOT,

In Re

ALPHONSE AUDET,
Créancier Demandeur.

vs.

N. H. WALKER,
Défendeur Failli.

Sur la requête du dit créancier demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur failli, soit convoquée devant l'un des Juges de cette Cour, en la salle d'audience, au Palais de Justice, à Hull, dans le district d'Ottawa, le vingt-unième jour de janvier courant à dix heures de l'avant midi, afin de donner leur avis touchant la nomination d'un Curateur et d'inspecteurs aux biens cédés du dit failli, et sur toutes autres matières qui leur seront alors et là soumises.

Par ordre,

T. J. O. GRONDIN,
Député Protonotaire,

Cour Supérieure.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa
No. 202.

COUR SUPÉRIEURE

Le onzième jour de janvier, 1897.

Présent :—L'HON. JUGE MALHIOT,

In Re

PAUL GAUTHIER,
Créancier Demandeur.

vs.

PHILIPPE GAUTHIER,
Défendeur Failli

Sur la requête du dit créancier demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur failli soit convoquée devant l'un des Juges de cette Cour, en la salle d'audience, au Palais de Justice, à Hull, dans le District d'Ottawa, le vingt-cinquième jour de janvier courant à dix heures de l'avant midi, afin de donner leur avis touchant la nomination d'un Curateur et d'inspecteurs aux biens cédés du dit failli, et sur toutes autres matières qui leur seront alors et là soumises.

Par ordre,

T. J. O. GRONDIN,
Député Protonotaire,

Cour Supérieure.

HENRY A. GOYETTE,
Avt. du Créancier demandeur.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE LE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA

SEANCE DU 4 JANVIER 1897

UNE assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, lundi le quatrième jour de janvier, mil huit cent quatre vingt dix sept, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire L. N. Champagne au fauteuil et les échevins Richer, Ste Marie, Carrière, Raymond, Fortin, Laurin, Poirier, Dupuis, Helmer et Falardeau formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste Marie :
Que les minutes des séances du 7 et 11 décembre dernier soient approuvées,
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Richer :
Que les comptes et les communications qui viennent d'être lus et déposés sur le bureau de ce conseil, soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception de la lettre de M. Rochon re l'affaire Bleik.
Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 86ème RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, mercredi le 30e jour de décembre 1896, sous la présidence de l'échevin Helmer, président au fauteuil et les échevins Ste Marie, Fortin et Richer, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants.

La Paie liste de la Corporation	\$587 17
C. J. Brooke	318 83
H. Walters & Sons	199 00
Belcourt & Ritchie	50 00
D. Dupuis	43 65
The Bell Telephone Co	25 00
Gouvernement Provincial	4 75
Ottawa Times	2 00

(Signé) R. A. HELMER, Président,
J. N. FORTIN,
JOSEPH STE-MARIE,
D. RICHER.

3. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Fortin :
Que le 87e rapport du comité des finances soit adopté.
Adopté.

LE 87ème RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité du Feu et de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier les 29 et 30 décembre 1896, sous la présidence de l'échevin Farley, président au fauteuil et les échevins Poirier, Dupuis, Laurin et Richer, Son Honneur le Maire étant aussi présent, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

La Paie liste de l'aqueduc	\$215 18
" " " M. Normand	69 00
" " " Genest	40 49
Frank A. Hibbard	201 92
Joseph Lemieux	193 20
W. J. Campbell	73 00
T. O. E. Company	42 00
The Bell Telephone Co	25 00
H. Charlebois	17 50
E. J. Laverdure	31 26
Powers & Co.	7 20
Garrioch Godard & Co.	6 65
The Chaudiere Machine & Foundry Co.	4 55
N. Hay	3 50

Votre Comité ayant examiné le compte de M. Jos Bourque pour ouvrages supplémentaires à son contrat pour l'extension de l'aqueduc recommande que ce qui suit lui soit payé, les autres items de son compte étant inclus dans les estimés de l'Ingénieur.

L'intérêt sur \$1647.28 du 28 juin '95 au 16 mars '96	\$ 82 87
Pour ce que cette Corporation a payé aux hommes de J. B. Cyr	93 99
Pour 4 services non mentionnés dans le dernier estimé	116 44
Total	\$293 30

(Signé) C. POIRIER,
X. LAURIN,
H. DUPUIS,
D. RICHER.

4. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Poirier :
Que le 87e rapport du comité du feu et de l'eau soit adopté.
Adopté.

5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier :
Que l'état financier qui vient d'être lu, soit accepté et publié suivant la loi.
Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste Marie :
Que Robert Joslin soit nommé gardien d'enclos, et qu'il soit par cette résolution, autorisé de mettre en fourrière les animaux errants, suivant la loi, et qu'un enclos pour cette fin soit établi sur la propriété de Joshua Wright, Ecr., quartier No 1, le tout sans dépenses à la cité.
Adopté.

Vu que ce conseil est appelé à prendre connaissance d'une plainte portée contre l'un des employés de cette Corporation, l'échevin Poirier déclare qu'il désire suspendre la prise en considération de sa motion concernant tous employés de cette dite Corporation et dont il a donné avis à la dernière assemblée, jusqu'à ce que le conseil ait adjugé sur la plainte ci-dessus mentionnée.

7. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Raymond :
Que ce conseil siège à huit clos afin de considérer la suspension du constable Legault.
Adopté.

8. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Laurin :
Que la liste électorale municipale, telle que préparé par le Greffier de la cité, soit approuvée.
Adopté.

(Suite sur la quatrième page)

POUR CENT DE REDUCTION D'ici au 10 Janvier 1897

MONTRES, BIJOUTERIES, ARGENTERIES.

Une belle montre en argent pour \$4. Une magnifique montre en or solide seulement \$22.

C'est la vente la meilleure marché qui ne se soit jamais faite à Hull et à Ottawa.

A. Couture

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, HULL

L'ART MUSICAL

Le numéro de janvier de "L'Art Musical" de Montréal, vient de nous parvenir.

Cette publication d'un extrême intérêt nous arrive avec un sommaire d'une richesse et d'une variété réellement extraordinaires, nous citons au hasard: Une visite de Rossini à Beethoven, des notes, nouvelles et informations de partout, des correspondances d'Europe et d'Amérique que l'on recherche inutilement ailleurs, comment Berlioz composait, traité d'harmonie d'une de nos personnalités musicales, une étude sur le piano, des notices biographiques très curieuses sur Beethoven, Verdi— Un nouveau génie, une chronique Montréalaise, un article traitant de la critique, les héroïnes de Wagner, Mendelssohn et sa sœur, les maîtres de la symphonie, etc., et n'ayons garde d'oublier trois splendides morceaux de musique dont un duo pour voix égales — Feuilles d'automne, de F. Missa— L'Angelus de Gounod, et une Barcarolle de Diemer, professeur au Conservatoire de Paris, et de trois jolies gravures

Rappelons que l'abonnement pour l'année ne coûte qu'un dollar et \$1.15 pour la ville de Montréal. Ecrire boîte postale No 2181, Montréal, ou aux magasins de la Cie de Panos Pratte.

SEUL IL SUFFIT

Pour les affections de la gorge, des bronches et des poumons, n'employez que le BAUME RHUMAL seul: il vous guérira promptement et sûrement.

Chemin de fer Junction "Pontiac Pacifique"

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Junction "Pontiac Pacifique" sera tenue au bureau de la compagnie, chambre No. 12, No 162 rue St Jacques Montréal, MERCREDI, le TROISIEME jour de JANVIER 1897, à TROIS hrs., p. m., pour l'élection d'un bureau de direction pour l'année 1897 et pour affaires générales.

H. LASSEY MALTBY; Sec. Trésorier. Montréal 4 Décembre 1896.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du Pacifique fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un bill confirmant l'acte de Convention ou marché qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896) avec la compagnie Electrique de Hull, tel que incorporée en premier lieu, lequel bill aura pour effet de louer cette partie de son chemin de fer, connue sous le nom de Branche d'Aylmer, à la dite compagnie électrique de Hull, pour une période de trente cinq ans à raison de cinq mille piastres de loyer par année en sus d'autres clauses et conditions spécifiées au dit marché, et pour toutes autres fins en général.

CHARLES DRINKWATER Secrétaire Montréal, 17 décembre, 1896.

CORRESPONDANCE

(Nous ne sommes pas responsables des opinions émises par nos correspondants.) LA REDACTION.

Aux Electeurs d'Aylmer

Mesdames et Messieurs,

M. Thomas Ritchie et M. W. G. Mulligan, sont candidats pour la mairie d'Aylmer. Le premier a joui des honneurs de la position pendant cinq ans consécutifs, et il les recherche encore. Cela montre que le bois dont on fait les maires est bien rare à Aylmer, ou bien que maître Ritchie souffre d'une attaque de cerveau amouillé et possède une surabondance de front et assez de bronze dans sa composition pour faire un gros canon. A le prendre à sa propre évaluation la peau de Jumbo ne lui ferait pas une paire de bretelles. L'on croyait—mais en vain—qu'après avoir été toléré et favorisé si longtemps par un public benévole il aurait assez de modération et de savoir vivre pour permettre à un autre citoyen de jouir des honneurs de la position. Mais il n'est pas bâti selon ce plan.

Son outrecuidance pourrait être oubliée s'il n'y avait pas la son passé qui ne plait qu'à ceux qui ont rongé ses os et sa viande gelée.

Lors de son élection en 1892 la ville ne devait que \$1000 et les taxes ne se montaient qu'à un demi centin dans la piastre. Aujourd'hui la dette est de \$4000 ou \$5000 tandis que la taxe se monte à un centin dans la piastre. En d'autres termes, nos dettes ont été quadruplées; nos taxes ont été doublées, et le coût de l'entretien de la ville n'a pas augmenté d'un sou.

Cet état d'affaires ne surprend personne qui s'est mis au courant du système qu'il a adopté pour faire face à nos besoins. Au lieu de remplir son devoir et de forcer la perception des taxes qui viennent d'être, il laisse passer une année après une autre sans forcer les récalcitrants de payer leurs cotisations malgré qu'ils soient bien en état de le solder, et tout cela parce qu'il craint de perdre leur bienveillance et leurs votes. Les dépenses de la ville en sont payées par des emprunts. Peu lui importe que les contribuables bienveillants soient par là forcés de porter un double fardeau.

Et les agents récalcitrants, comment les a-t-on dépensés? Prenez par exemple, le paiement de \$1500 à un homme pour s'amuser à jouer le rôle de policier et de Jacques Bonhomme à son honneur et de la Mairie. Considérez le paiement de \$300 pour le charriage des amas de pierre et de terre que le propriétaire de l'acqueduc a laissés dans nos rues, et tout cela malgré son engagement de niveler les endroits où passeraient les tuyaux. Prenez encore le paiement de médicaments et de comptes de médecins faits pour des soi-disant pauvres qui étaient bien capables de rencontrer eux-mêmes ces dépenses. Il paraîtrait que lorsqu'un médecin est appelé à soigner un cas de maladie de gorge primitive et qu'il craint des déboires dans sa poche il est permis de le dénoncer comme un cas de dysphétrie et de se faire payer à même les agents de la ville. Un maire qui voudrait de la police aurait refusé de laisser passer de pareils comptes, surtout lorsque les services auraient été rendus sans ordre officiel du conseil et cela par un médecin qui lui-même fait partie du conseil municipal.

Nous ne signalons que quelques cas de gaspillages, mais après tout ils ne sont rien comparés à l'abandon pour jamais à des compagnies étrangères des droits et des privilèges de la ville sans aucune garantie que ces compagnies ne deviendront pas des nuisances publiques dans l'avenir. La cité de Hull n'a accordé à la compagnie électrique ces mêmes privilèges qu'à la condition que ses rues seraient éclairées et tenues en bon ordre.

Et encore qui ne se rappelle pas comme il s'est déchiré la chemise parce que le conseil ne voulait pas accorder une exemption de taxes municipales aux gens de l'acqueduc et de la compagnie électrique.

En somme, ses idées d'affaires consistent à emprunter des fonds au lieu de percevoir les cotisations dues par les gens les plus à l'aise, à jeter à l'eau le peu de taxes qu'on perçoit, à abandonner les plus riches privilèges sans considération, et à exempter des droits municipaux ceux là qui sont les plus capables de les payer.

Si les électeurs désirent qu'un tel état de choses se prolonge, s'ils croient que le Bon Dieu n'a créé qu'un seul homme capable de remplir le fauteuil de maire, ils voteront pour M. Ritchie. Si au contraire ils croient que tout le bon sens ne réside pas chez lui seul, et qu'il a eu plus que son tour, ils voteront pour M. Mulligan.

ELECTEUR.

VOUS EN VERREZ LA FIN

Avec un hiver humide les rhumes sont communs; le meilleur remède pour les guérir radicalement est le BAUME RHUMAL.

Notes de Hull

—M. N. Pagé, du SPECTATEUR est de retour de Québec et Montréal.

—Nous accusons réception d'un magnifique calendrier de la Cie E. B. Eddy. Nos remerciements.

—M. l'échevin J. D. Gareau, d'Ottawa a été élu président des comités des marchés et de la propriété.

—Un jeune homme de la rue du Lac vient d'obtenir un brevet pour fabriquer du tabac avec des branches d'arbres rouges.

—La compagnie électrique d'Ottawa, a posé une lumière électrique de 75 chandelles, au coin des rues Wellington et Duke, pour le compte de MM. I. Durocher, hôtelier, A. Trudel, épicer, et H. Charlebois, marchand de chaussures.

—Hier matin, l'hon. Dr Borden, le major Gascogne, l'hon. A. M. Aylmer, Colonel Jos. Wright, le capitaine R. A. Helmer et M. Chs. Devlin, M. P., ont visité le terrain situé près de la gare du C.P.R., dans le but d'y installer le tir à la cible pour l'association militaire du Dominion.

—Le Cie. de tramways d'Ottawa, fait ponter en fer, sur lanoubordes, également en fer, l'espace de 6 à 8 pieds compris entre son pont et le chemin des voitures. Par-dessus ce pont en fer et l'ancien chemin, le gouvernement fera poser un pavé en blocs d'asphalte. La rue se trouvera de la sorte améliorée de toute façon.

—Lundi prochain, il y aura votation dans les quartiers Nos 4 et 5. M. Welsh a été choisi pour faire la lutte à M. l'échevin Raymond, parce qu'il est opposé aux monopoles et aux tireurs de ficelles qui ont aidé l'ex maire Aubry à sacrifier les intérêts de la ville en accordant à la Cie Electrique de Hull une charte pour l'espace de 35 ans sans considération aucune.

—M. F. S. McKay, Haut chef forestier de la province de Québec, fera l'installation des officiers de la cour No 1444 des Forestiers Indépendants, samedi soir. Un grand banquet aura lieu après l'installation. Tous les membres sont priés d'y assister. M. McKay fera aussi l'installation des officiers de la Pointe à Gatineau, dimanche prochain.

—L'organe libéral canadien français d'Ottawa reproche aux contribuables du quartier No. 5 d'avoir choisi M. Welsh pour faire la lutte à M. l'échevin Raymond. D'après lui, il paraîtrait que les anglais à Hull n'ont pas le droit de se faire représenter au conseil de ville. Il est drôle ce gaillard-là.

—Les funérailles du jeune J. B. Villenaire, décédé à Hull, lundi dernier ont eu lieu mercredi matin au milieu d'un concours nombreux. Le corbillard était traîné par quatre chevaux.

—La congrégation des Jeunes Gens à laquelle le défunt appartenait assistait en corps.

—L'absoute a été donnée par le R. P. Dubaut. Les porteurs étaient MM. F. Bélanger, Oscar Thériault, Oscar Laflèche, Ant. Béland, Maurice Bédard, Jos. Carrière, Lorenzo Larose, Omer Berthiaume.

—L'installation des officiers de la cour Notre Dame de Grâce, No. 203, des Forestiers Catholiques, a eu lieu mardi soir, présidée par les deux députés chefs forestiers MM. Watier et Racine. Le rapport des auditeurs montre que le montant en main au 1er janvier dernier était de \$840.00 et que les bénéfices payés au malades durant l'année ont été de \$307.84. Le Rev. P. Lecompte, qui était présent à l'assemblée, a fait une courte allocution; il a été suivie de plusieurs autres membres de la cour.

—M. le juge Gill a rendu jugement mercredi, dans les fameux procès intentés par M. Eddy contre sa fille et par celle-ci contre son père. Depuis deux ans, ces causes traînaient devant les tribunaux. MM. Brooke et Gordon plaident pour Mme. Bessey, et MM. Rochon, Champagne et Aylmer pour M. Eddy.

Le juge a donné gain de cause à Mlle Eddy sur toute la ligne. Premièrement, M. Eddy perd son château, ses deux fermes, les écuries, etc., évalués à \$183,000; deuxièmement, il devra remettre à sa fille tous les bijoux qu'elle réclame comme siens et évalués à \$11,000; troisièmement, lui payer \$300 par année de loyer pour l'usage du château; quatrièmement, lui payer loyer pour les étables et rendre ses comptes à sa fille, pendant tout le temps qu'il s'est inscrit comme administrateur des biens de sa fille; il devra ensuite lui rendre ses deux fermes modèles situées entre Hull et Aylmer et toutes les impenses. De plus, il faudra que les actes soient enregistrés de façon à rendre Mlle Eddy seule propriétaire de tous ses biens, évalués à plus de \$300,000.

—M. H. L. Langelier, représentant de la maison Bruce, Payne & Co., de Granby, et M. C. Runk, représentant de la maison Swain & Son, de Montréal al sont au Windsor.

—La Cie d'assurance sur la vie "Metropolitan de New York" a fait distribuer parmi ses nombreux clients à Hull, un calendrier d'un goût exquis et d'un fini parfait. Il fait l'admiration de tous. Nos remerciements pour l'envoi de plusieurs copies.

—La mascarade donnée mardi soir au patinoir Central a été un beau succès. Plus de deux cent personnes y assistaient. La fanfare Union des Chauvinières faisait les frais de la musique qui a été très goûtée. Voici les noms de ceux qui ont paradié en costume: Xavier Tremblay, raquetteur des Frontenac; Francis Moise, soldat du 43e bataillon; A. Berthiaume, raquetteur du National; Jos. Blackney, H. Boyd, O. Petit, El. McCormick, brownies; Jos. Lanouette, cuisinier; C. Monette, barbier; F. Monette, bouffon; Jos. Deslauriers, nègre; A. Montion, fermier; H. Montion, raquetteur de E. B. Eddy; A. Marleau, garde à pied du Gouverneur général; Jos. Roy, Jacques Cartier; Bill Lunn, duc; Alf. Daoust, veuve; Alex Chapman, Dan O'Hara; H. Paré, Pitro; L. Leduc, Christophe Colomb; Euclide Potvin, Napoléon 1er.

Melles. Maude Lyons, good luck; Minnie Hinds, red riding hood; Bianche St Germain, matelot; Maude Broadhead, l'hiver; Augusta Donalson, reine; Nellie Boland, paysanne; Minnie Lillie, Vété, et une foule d'autres.

A la prochaine mascarade, une prime sera donnée à celui ou celle qui paraîtra sur le patinoir avec le plus beau costume.

—M. Frs Gavard de la rue St Henri Petite Ferme, Hull, qui est reconnu comme le plus heureux des fabricants de vins de ce genre annonce au public de Hull et des environs la vente de ses vins à prix très réduits pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Le vin de 1896 est excellent et ne se vend que 60 cts le gallon.

Le vieux vin de l'an dernier à 90 cts le gallon.

Pris à la cave 60 cts. et 90 cts. Cette réduction est faite dans le but de faire connaître la qualité de ses vins exquis. Adressez vos commandes à FRS GAVARD, No 16 rue St Henri, Hull.

AVIS DE FAILLITE

In Re FREDERIC GOUGEON Entrepreneur.

Les sous-signés vendront à l'encan public, pour du cash, MARDI, le 19 JANVIER 1897, à DIX HRS A. M. tout le mobilier tombant dans la faillite de F. Gougeon, au domicile de ce dernier, No. 137, rue Albert, Hull, P. Que.

Voir l'inventaire, au bureau de F. A. Labelle, notaire, 210 rue Principale Hull.

F. ALBERT LABELLE, Curateur; J. P. DE MARTIGNY.

DEMANDE DES VENDEURS

pour avancer notre ligne de commerce. Des hommes l'expérience pour nous représenter dans la vente de nos articles de papeterie. Le choix est spécialement dans notre contrôle. Plus haut salaire ou commission payés. Emploi constant durant toute l'année. Echantillons gratis; territoire exclusif; pas nécessaire d'être expérimenté; gros salaire assuré aux travailleurs; avantages spéciaux aux commerçants. Ecrivez de suite pour plus amples détails à la

ALLEN NURSERY Co., ROCHESTER, N.-Y.

A VENDRE

Terrain considérable en jardinage, situé dans le Sud-est de la Floride AGENTS demandés pour vendue en bloc. S'adresser de suite

FLORIDA GARDEN LAND CO., ROCHESTER, N.-Y.

DEMEMAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, Block Monk.

Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk.



Une Affliction Commune DE LA Salsepareille d'AYER

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

Il y a été, pendant huit ans, affligé de cette maladie. Durant ce temps, il a essayé un grand nombre de médicaments, mais aucun d'eux ne lui a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la salsepareille d'ayer et un an me dit d'en prendre six bouteilles que je devais prendre en me contenant aux instructions données. De cela à son desir, j'ai obtenu les six bouteilles et un pris trois ou quatre jours après un résultat décisif. J'ai pu aller à mon travail la quatrième que me mal à complètement.

De nombreuses éruptions.

La salsepareille d'ayer est celle de cochon, elle est pure, elle est douce et elle est facile à prendre sans gêner le système digestif.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

est un remède sûr et efficace pour guérir les éruptions de la peau, les boutons, les taches, les démangeaisons, les prurits, les eczémas, les psoriasis, les lésions de la gorge, les lésions de la langue, les lésions de la cavité nasale, les lésions de la cavité buccale, les lésions de la cavité auriculaire, les lésions de la cavité oculaire, les lésions de la cavité nasale, les lésions de la cavité buccale, les lésions de la cavité auriculaire, les lésions de la cavité oculaire.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDEURS

LESSARD & HARRIS PROPRIETAIRES & MANUFACTURIERS

Entrepreneurs Plombiers — Couvreurs et poseurs d'appareils de chauffage 421 RUE CRAIG, Montréal

CHEMIN DE FER Pacifique Canadien. LES ROIS

A l'occasion de la fête des Rois, le Pacifique Canadien émettra des billets d'excursion entre toutes les stations dans la province de Québec, ainsi qu'à Ottawa, aux prix d'un

SIMPLE PASSAGE pour le voyage de retour.

Les billets seront en vente les 5 et 6 janvier, bons pour revenir jusqu'au 7 janvier 1897, inclusivement.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau, No. 42, rue Sparks, Ottawa.

CHEMIN DE FER OTTAWA et GATINEAU

Vacances de Noël, du Jour de l'An et des Rois

Des billets de retour seront émis les 24 et 25 décembre, bons pour revenir plus tard que le 26 décembre. Aussi le 31 décembre et le 1er janvier 1897 au prix d'un

SIMPLE BILLET DE PREMIERE CLASSE.

Les 23, 24, 25, 30 et 31 décembre et le 1er janvier 1897 bons pour revenir pas plus tard que le 4 janvier au prix d'un

BILLET ET UN TIERS DE PREMIERE CLASSE.

Les instituteurs et les étudiants sur présentation d'un certificat du principal, depuis le 11 au 24 inclusivement, bons pour retour retourner pas plus tard que le 11 janvier 1897 au prix d'un

BILLET ET UN TIERS DE PREMIERE CLASSE

Bureaux des billets à Ottawa, Gare Union et 31 Central Chambers.

P. W. RESSEMAN, Surint. Général.

Le Ventilateur EOLIEN

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Lessard & Harris, entrepreneurs plombiers et manufacturiers d'appareils de chauffage; inventeurs de l'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des édifices publics, manufactures, écoles, maisons d'éducation, etc.

Cet appareil est au point de vue de l'hygiène devenu insubstituable. Il est recommandé par les bureaux d'hygiène de Québec et Toronto

Le Ventilateur EOLIEN



Appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des...

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

Les Publics, Institutions, Maisons, Écoles, etc.

(Suite de la deuxième page)

9. Proposé par l'échevin Helmer secondé par l'échevin Laurin :
Qu'ayant entendu les explications du chef Genest, sur la conduite du constable Legault, ce dernier soit réinstallé.
POUR :—Les échevins Helmer, Laurin, Raymond, Dupuis et Fortin—5.
CONTRE :—Les échevins Carrière, Poirier, Richer, Ste Marie et Falardeau—5.
Son Honneur le Maire vote pour, et déclare la motion remportée.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA

SEANCE DU 8 JANVIER, 1897

UNE assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, vendredi le huitième jour de janvier mil huit cent quatre vingt dix sept à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire L. N. Champagne au fauteuil et les échevins Laurin, Farley, Fortin, Carrière, Falardeau, Poirier, Raymond et Helmer, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Farley :
Que les communications qui viennent d'être lues soient déferés à leurs comités respectifs.
Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 88e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

À la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi le 8e jour de janvier 1897, sous la présidence de l'échevin Helmer, président au fauteuil et les échevins Falardeau et Fortin prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes R. G. Nesbitt (\$150.00), T. P. Sabourin (150.00), Hopital Général (82.75), Frank A. Hibbard (18.28), Thos. E. Davis (15.00), Gouvernement Provincial (9.45), J. Oliver & Son (2.50), Dlle H. H. Lapierre (72).

(Signé) R. A. HELMER, Président
J. N. FORTIN,
V. O. FALARDEAU.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Raymond :
Que le 88e rapport du comité des finances soit adopté.
Adopté.
L'échevin Laurin dissident.

LE 88e RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU

À la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité du Feu et de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi le 8ème jour de janvier 1897, sous la présidence de l'échevin Farley président au fauteuil et les échevins Laurin, Poirier et Dupuis, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes La Paie-liste de M. Normand (No 2) (\$52.05), George A. Harris (41.53), Thos. Lawson (16.61), P. A. Meilleur (35.45), Joseph Leduc (14.07), Ottawa Powder Co. (8.05).

Votre comité recommande qu'un seul service d'eau soit chargé à la Hull Electric Co. pour leurs bureaux.

(Signé) R. W. FARLEY, Président,
X. LAURIN,
C. POIRIER,
H. DUPUIS,

Les rapports du Chef du Feu et de Police, et celui du Trésorier sont soumis.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE LA CITÉ

À Son Honneur le maire et M. les Echevins de la cité de Hull.

MESSIEURS,

Permettez moi de vous donner certaines explications sur le rapport financier qui vous a été soumis le 4 janvier, par vos auditeurs.

Je dois vous dire que le montant perçu pour taxes, est à peu près le même que celui de l'année dernière, ainsi que la collection des autres revenus de divers sources, quoique un peu plus difficile à faire que les années précédentes.

En dehors de la collection ordinaire j'ai reçu pour débetures négociées la somme de \$108,000.00 avec lesquelles j'ai payé tout ce qu'il y avait de mentionné au règlement tel que démontré par un état de compte dans mon grand livre, indiquant les montants à être payés, et les montants payés avec le produit du règlement No. 67, à l'exception, de \$11,000.00 pour l'hypothèque sur le terrain de l'Hôtel de Ville, \$15,000.00 pour l'hypothèque sur le pouvoir d'eau, et \$2,088.34, balance due à T. Viav sur construction, et pour être en mesure de payer ces montants à leurs échéances, j'ai en dépôt à la Banque Nationale \$29,088.34.

Pour ce qui concerne les dépenses, le montant quoique paraissant considérable a été moindre pour les dépenses ordinaires que les années précédentes, si nous retranchons des dépenses, les divers montants payés pour constructions, tels que :

\$8,984.99 payées par balance due sur la Cour et la Prison, avec intérêts, et les montants payés pour renouvellement, de billes chargés à ce compte, \$3,219.50 pour construire le pont d'Eddyville, ainsi que \$729.71 pour paiement annuel des extensions d'aqueduc dans le quartier No. 5 et \$11,306.28 pour construction d'aqueduc, enfin, en dehors des montants payés pour constructions et Billets promissaires rachetés avec le produit des débetures, mais qui, cependant augmentent d'autant le côté des dépenses, il est très facile de constater que les dépenses ordinaires ont été diminuées dans presque tous les départements, et surtout, au compte des dépenses légales; nous avons payé à ce compte en 1895, \$4,373.00 lorsque cette année nous n'avons payé que \$532.83, enfin, si l'on considère que \$3,239.98 de comptes approuvés et non payés, sont chargés et figurent dans les dépenses de l'année 1896, je dois vous dire que je crois que les estimés de l'année ont été très bien respectés.

Espérant messieurs que ces quelques renseignements seront bien accueillis. Je demeure votre humble et obéissant serviteur,

(Signé) A. P. THIBAUT,
Trésorier de la Cité de Hull.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fortin :
Que les rapports des officiers qui viennent d'être lus soient acceptés, mais, que le rapport du Trésorier seul, soit imprimé.
Adopté.

4. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Poirier :
Que le Trésorier soit chargé de faire des offres légales à M. Jos. Bourque du montant de \$1,791.42 étant balance absolue sur son contrat de l'extension de l'aqueduc, ce montant étant fixé par les rapports, du Feu et de l'Eau Nos. 86 et 87, avec intérêt jusqu'à la date de l'offre.
Adopté.

5. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Fortin :
Que les remerciements de ce conseil sont, par celle-ci, offerts à Son Honneur le Maire Champagne, pour la manière dont il a présidé sur les délibérations de ce conseil, durant l'année passée.
Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fortin :
Que le montant de \$42.50 soit voté à William Bleik en règlement de tous comptes contre cette corporation.
Motion perdue sur division.

7. Proposé par l'échevin Helmiér, secondé par l'échevin Falardeau :
Que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$100.00 aux pauvres et indigents de cette ville, et, que la Société St. Vincent de Paul, soit chargée de la distribution de ce montant.
Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Laurin :
Que ce conseil offre ses remerciements sincères aux échevins sortant de charge.
Adopté.
Le conseil s'ajourne.

AVIS PUBLIC

AVIS est donné au public qu'en vertu de l'Acte des compagnies, il a été délivré sous le grand sceau du Canada, des lettres patentes, en date du 13e jour de novembre 1896, constatant en corporation Andrew A. Buell, de Burlington, dans l'Etat du Vermont, Walter C. White, d'Albany, dans l'Etat de New York, tous deux exploitants de bois; Frederick W. Avery et Charles E. Read, tous deux de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, exploitants de bois, et John Malcolm McDougall, de la cité de Hull, dans la province de Québec, avocat, pour les fins suivantes, savoir : (a) Faire par tout le Canada et ailleurs les opérations d'exploitants de bois, de marchands et fabricants de construction et de service dans toutes les branches de cette industrie, et toutes autres affaires s'y rattachant ou en découlant, y compris la manufacture de meubles, portes, châssis, persiennes et tous autres articles dont le bois forme partie; et aussi du bois à pulpe, du papier de pulpe et autres produits du bois ou de matériaux de bois; et aussi les opérations de gardequais, expéditeurs et propriétaires de vaisseaux en tant que nécessaires pour les fins l'industries; et pour toutes ou aucune des dites fins, acheter, tenir, louer au autrement acquérir des permis pour abattre le bois, des coupes de bois, des terrains, bâtiments, docks, travaux, bateaux, vaisseaux, voitures, effets, articles ou marchandises et autre propriété mobilière et immobilière, et les améliorer, étendre, gérer, développer, louer, échanger, vendre, faire valoir ou autrement en disposer; et établir des boutiques ou magasins sur les dits terrains, et acheter et vendre des marchandises en général; et faire de l'agriculture et l'élevage en tant que nécessaire pour permettre à la compagnie de poursuivre son industrie, et utiliser la propriété acquise par la compagnie pour les fins de sa dite industrie. (b) Construire ou aider et souscrire à la construction, entretien et amélioration des chemins, tramways, docks, jetées, quais, viaducs, aqueducs et autres constructions et travaux nécessaires ou utiles pour les fins de la compagnie; construire, nolisier, et employer des vaisseaux pour les fins susdites, et pour transporter le produit des moulins à tout endroit en Canada ou ailleurs; aussi, construire, ériger, entretenir et exploiter des outillages, machines, maisons, constructions et autres travaux pour la génération et production de l'électricité dans le but d'éclairer et chauffer et faire fonctionner les moulins, bâtiments, plateformes, docks, outillage et machines, et autres travaux et propriété de la compagnie. (c) Aussi acheter ou autrement acquérir de toute personne ou personnes toute industrie de la compétence de la compagnie, et tous terrains, propriété, privilèges, droits, contrats et obligations y appartenant; et surtout si la chose est jugée à propos, acheter, prendre à sa charge ou autrement acquérir par tous moyens légaux et convenables toutes ou aucune des opérations aujourd'hui conduites par la maison Buell, Hurdman et Compagnie ainsi que le commerce que faisaient autrefois Buell, Orr, Hurdman et Compagnie, en la cité de Hull, dans la province de Québec, et ailleurs, et tout ou partie de l'achalandage, fonds de commerce, actif et propriété mobilière et immobilière des dites maisons de Buell, Orr, Hurdman et Compagnie, et de Buell, Hurdman et Compagnie, sauf toutes obligations qui pourraient les grever; aussi prendre ou autrement acquérir ou posséder des parts dans toute compagnie d'estacades ou d'amélioration des rivières, sous le nom de "The Hull Lumber Company" (à resp. limitée.) avec un capital actions total de six cent mille piastres, divisés en six mille actions de cents piastres.
Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 18e jour de novembre 1896.
R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

CARTES PROFESSIONNELLES.

- B. MAJOR, AVOCAT. Bloc Dorion, Rue Principale.
HENRY AYLEN, AVOCAT. N. 2 rue Principale, Bloc c Hull.
J. M. McDOUGALL, C. R. AVOCAT. En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.
GEO. C. WRIGHT, AVOCAT. Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173 Argent à prêter.
A. A. GOYETTE, AVOCAT. No. 101 rue Principale, Hull.
A. E. JUSSIER, B. A. Avocat, Procureur Notaire etc. Bureau: 669 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa. Argent à prêter.
H. CHATELAIN, AVOCAT. 569 Rue Sussex, Ottawa. Argent à prêter à des conditions avantageuses.
T. DESJARDINS, NOTAIRE. Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté 148 rue Principale, Hull.
N. TETREAU, NOTAIRE. 183 Rue Principale, Hull.
DR. G. NEIL, M.D. 126 Rue Principale Hull. Consultation à toutes heures.
GEORGE COX, GRAVEUR GRAPHE. No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.
MAURICE CHEVALIER, AVOCAT. BUREAU: 154 rue Principale, Hull. RESIDENCE: Hotel Commercial, rue Langevin.
RICHELIEU HOTEL. M. I. B. Durocher, propriétaire de l'Hôtel Richelieu, Montréal, renvoie le public voyageur du voyage qu'il lui a donné jusqu'à présent le espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. n hôte avec toutes ses améliorations modernes est accommoder 200 personnes à des prix très modérés. Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis ans.
JOS. BOURQUE, ENTREPRENEUR. Bâtime Publics, Eglises, Couvents, Collèges, une spécialité. RUE ALMA, HULL, QUE.
E. GOUGEON, ENTREPRENEUR. Bâtime Publics, Résidences privées. No. 159 RUE ALBERT, Hull.
Viau et Lachance, ENTREPRENEURS. HULL, QUE.
Ecurie de Louage. No. 111 rue Principale près de l'église Anglaise) evaux et voitures à louer de première classe. EDMOND MOQUIN, Prop.
FORTIN ET GRAVELLE, MANUFACTURIERS DE CHAUX Hull Qué. Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada. Les ordres par a malle et par téléphone sont exécutés promptement. J. N. Fortin, J. E. Gravelle
A VENDRE — Deux machines à coudre en parfait ordre. S'adresser au bureau du SPECTATEUR, 154 rue Principale.

Atelier Typographique
DU
SPECTATEUR
154 RUE PRINCIPALE
HULL, P. Q.
Impressions de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.
LETTRES FUNERAIRES à une heure d'avis.
CARTES d'AFFAIRES et CARTES de VISITE
BLANCS de TOUTES SORTES
JOBS! JOBS!
On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrage en français, anglais, sur papier de toutes couleurs.
TELS QUE :
Placards, Programmes, Circulaires, Affiches,
Mémoires, Têtes de Compte, Lettres,
Livres, Pamphlets, Factums, etc.
SOUS LE PLUS COURT DELAI
ET A PRIX TRES REDUITS.
Les ordres par la malle ou autrement, recevront une stricte attention.
LAURENT, LAFORGE & BOURDEAU
MAISON FONDÉE EN 1860
Seul Importateurs des célèbres Pianos HARDMAN, New-York, MENDELSON, Toronto, GERHARD HEINTZMAN Co., Toronto, WORMWITHE, Kingston.
1637, rue Notre-Dame, Montréal. TELEPHONE 1597